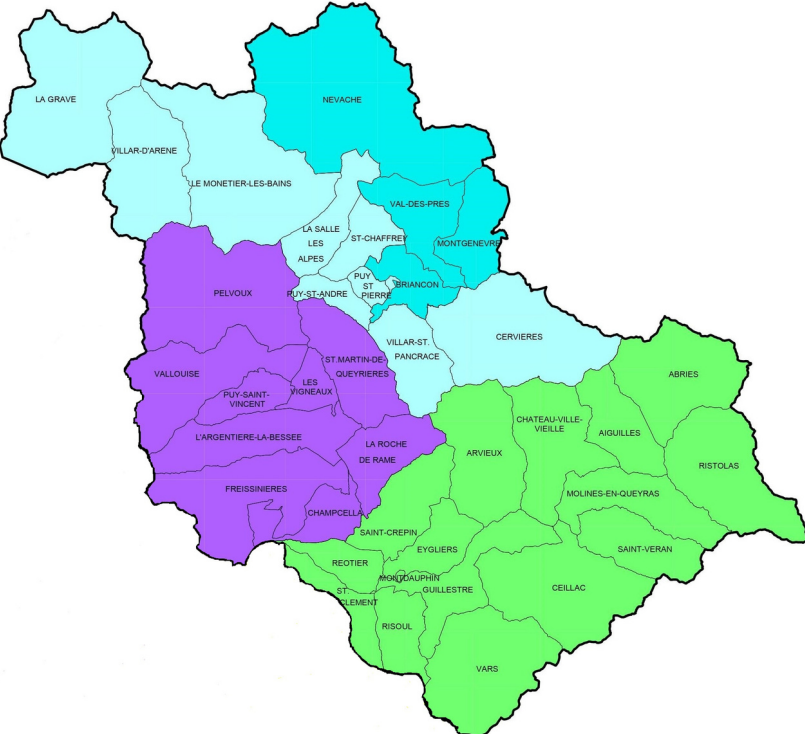




PRÉSENTATION DU SERVICE D'HOSPITALISATION À DOMICILE

Antenne de Briançon



Qu'est-ce que l'HAD ?

L'antenne d'HAD de Briançon située sur le centre hospitalier des Escartons a repris du service depuis un an !

Nous faisons partie du service d'HAD du Chicas (centre hospitalier de Gap).

Actuellement, nous sommes deux infirmiers coordinateurs (Laurent et Pauline) présents sur l'antenne de Briançon du lundi au vendredi, accompagnés par Dr PRADALET présente en HAD deux jours par semaine. Lorsque le Dr PRADALET n'est pas présent, le relais est pris par l'équipe médicale de l'HAD de GAP qui a un regard constant sur l'évolution des dossiers de l'antenne de Briançon grâce à des échanges réguliers entre nos deux services.

Point de rencontre entre médecine hospitalière et médecine de ville, l'HAD est une hospitalisation à part entière.

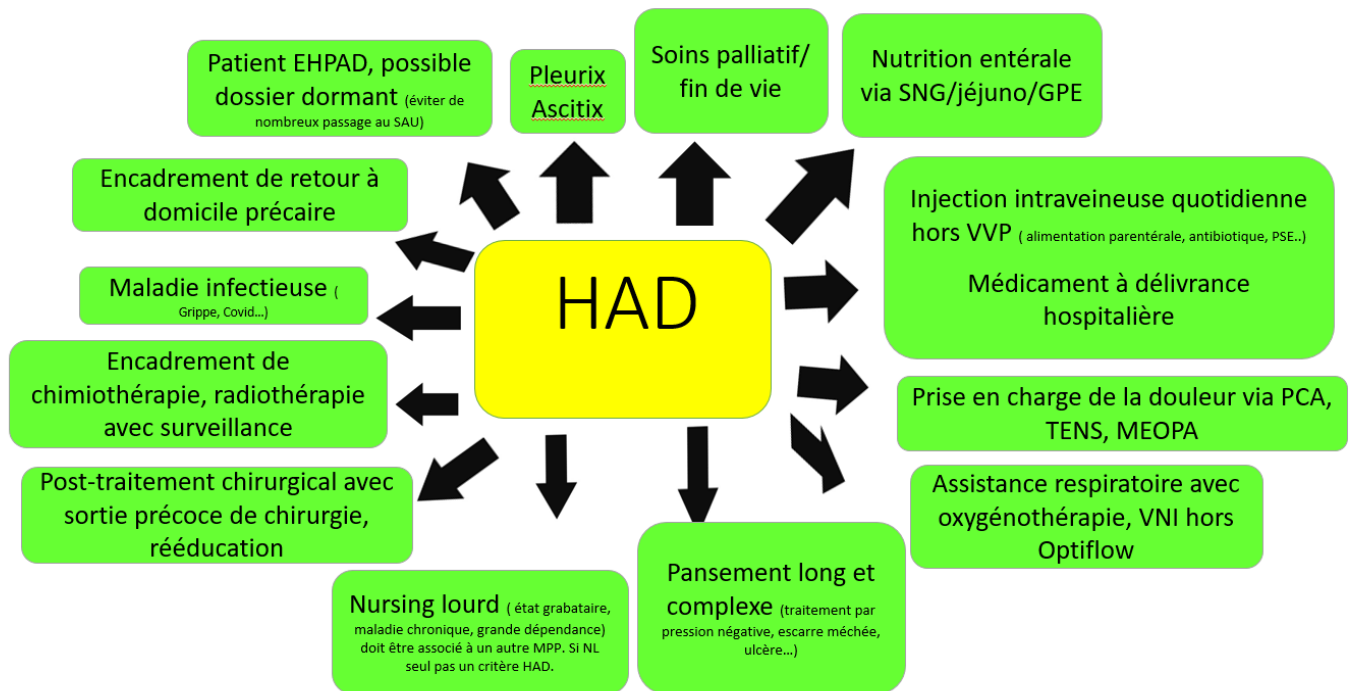
Elle permet d'assurer au domicile du malade des soins médicaux et paramédicaux coordonnés et continus, en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

Une assistante sociale et une psychologue, rattachées à l'antenne de Gap, peuvent également intervenir à la demande. Leur disponibilité participe pleinement à la dimension globale de la prise en charge et renforce la qualité de l'accompagnement proposé aux patients.

L'HAD concerne des malades de tous âges atteints de pathologies graves aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et ou instables qui, en l'absence de l'HAD, seraient hospitalisés en établissement de santé.

L'HAD assure une prise en charge globale et pluridisciplinaire formalisée par un projet thérapeutique individualisé. En l'absence d'HAD, ces patients seraient hospitalisés dans des services hospitaliers traditionnels.

Pour quel motif de prise en charge ?



Comment ça marche ?

L'HAD nécessite une prescription médicale ainsi que l'accord du médecin traitant. La prescription peut être établie par un médecin hospitalier ou directement par le médecin traitant du patient.

Suite à cette demande, le médecin coordonnateur de l'HAD réalise une évaluation médicale et l'infirmière coordinatrice effectue une évaluation soignante. S'en suit la mise en place d'une organisation amenant l'intervention de l'équipe de HAD.

L'admission en HAD peut être réalisée sous 48 heures, en fonction de la nature de la prise en charge et des conditions au domicile du patient.

L'HAD assure l'ensemble des formalités administratives liées à la prise en charge.

Faites nous une demande même si vous avez un doute sur la possibilité de prise en charge en HAD, nous ferons une évaluation systématiquement.

Organisation de notre antenne

Pour la gestion des soins et le partage des informations, nous utilisons la plateforme MHCare pour laquelle nous créons un compte pour tout intervenant participant à la prise en charge du patient. Cette plateforme est accessible via un ordinateur mais aussi par une application sur téléphone, ce qui permet de valider les soins au plus près du patient ou ajouter des éléments importants dans la prise en charge rapidement (photos de plaies, compte rendus médicaux...) et aussi d'avoir accès à tout moment aux prescriptions médicales.

C'est aussi un canal de communication important entre l'HAD et les différents acteurs de la prise en charge (messages, macrocibles, etc.).

Une astreinte téléphonique 7/7 et 24/24 est tout de même disponible par les IDEC de GAP. Grace à l'utilisation d'une plateforme commune et de nos transmissions quotidiennes, les IDECs de GAP sont rapidement au courant de la prise en charge et peuvent sans problème apporter leur soutien aux intervenants au domicile du patient.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'équipe de l'HAD :

Briançon : 04 92 25 22 50 / 06 49 53 82 87 / had-cheb@ch-briancon.fr

Gap : Accueil téléphonique : 04 92 40 78 00

Fax : 04 92 40 78 01

Email : had.gap@chicas-gap.fr